AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_168-DE
Reçu le 08/12/2023

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le jeudi 30 novembre 2023 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à l'Espace André Malraux de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 novembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Lucas – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Géraldine Schulte
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet
Procurations	6	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Francis Lafaye à Jean-Pierre Chaumette Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_168-DR
Reçu le 08/12/2023

DELIBERATION N° 2023 / 168 : (Code Nomenclature /751)
DATE : 30 NOVEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette
OBJET : Dépôt d'une candidature en réponse à l'appel à projet régional NOTT 2 (nouvelle organisation touristique des territoires)

Pour faire suite à toutes les démarches engagées en matière de développement touristique et à la volonté des présidents des trois offices de tourisme (Périgord Ribéracois, Pays de Saint-Aulaye, Sud Charente), il est proposé de déposer une candidature commune dans le cadre l'appel à projet régional « NOTT 2 ».

Bien que ce programme arrive à son terme en fin d'année, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'accepter un dernier dossier de candidature car elle est en soutien du travail réalisé sur ces trois territoires et souhaite contribuer à leur développement touristique. La Région Nouvelle-Aquitaine veut soutenir des projets partagés à l'échelle de notre territoire touristique. Cette ligne directrice représente une garantie de la volonté des territoires d'élaborer des stratégies communes de développement, de mutualiser les moyens, de progresser collectivement sur les enjeux du tourisme.

Afin de monter la candidature dans des délais plus que contraints, le Bureau d'études Urban Staging (qui a été missionné sur les territoires du Ribéracois et d'Aubeterre en 2022 principalement) a été mandaté pour réaliser cette mission. Chaque territoire apporte un cofinancement de 1 500 euros HT. Deux ateliers de travail sont prévus (6 et 13 décembre) pour définir une stratégie et une vision commune, ainsi qu'un plan d'actions sur la professionnalisation des territoires (agents OTI et prestataires du tourisme), sur une stratégie numérique commune, sur l'optimisation des moyens humains, techniques et financiers ainsi que sur la modernisation des structures d'accueil. La candidature doit être déposée avant le 31 décembre 2023 et un oral aura lieu en début d'année 2024 à la Région. Les résultats interviendront lors du premier trimestre 2024.

Si la candidature est lauréate, les trois offices de Tourisme Intercommunaux seront accompagnés par la Région Nouvelle-Aquitaine et la MONA durant 4 ans. Ils pourront bénéficier d'un cofinancement pour un poste de Chef de projet NOTT et pour des dépenses réalisées durant cette période (site internet, réaménagement des locaux des OTI, etc.).

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_168-DE
Reçu le 08/12/2023

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à déposer le dossier de candidature en partenariat avec les Communautés de communes du Pays de Saint-Aulaye, La Valette Tude et Dronne et 4B Sud Charente.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire : **Votes pour** : 52 **Votes contre** :0 **Abstentions** : 0	Publié le 12 / 12 / 2023

La secrétaire de séance du 30 Novembre 2023
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 08/12/2023 11:29:58